



**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le trente avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme GIANETTA, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentée:

Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

=====
RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 20 avril 2026,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est soumis au vote par chapitre et par nature, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement,

Considérant que le Budget Primitif 2026 du Budget Principal équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit, en € T.T.C., avec reprise des résultats de l'exercice 2025 après le vote du compte administratif :



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 2

BUDGET PRINCIPAL 2026	DÉPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	730 004.91	717 693.00
Excédent de fonctionnement 2025 reporté		12 311.91
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	730 004.91	730 004.91
CREDITS D'INVESTISSEMENT	20 100.00	48 940.73
Restes à réaliser de l'exercice 2025	21 372.16	
Déficit d'investissement 2025 reporté	7 468.57	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 940.73	48 940.73
TOTAL DU BUDGET 2026	778 945.64	778 945.64

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Adopter le Budget Primitif 2026 du CCAS de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus.
- Voter les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- Autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 AVRIL 2026 page 3

DECIDE

- ➔ **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 du CCAS de Bollène, tel qu'énoncé ci-dessus.
- ➔ **DE VOTER** les crédits budgétaires au niveau des chapitres budgétaires avec reprise des résultats,
- ➔ **D'AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- ➔ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,

Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 084-268400462-20260430-DEL_2026_16B-BF